

*République Française
Département de l'Isère
Commune de REVEL*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Revel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration : 9

En exercice : 9

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Date de convocation : 28 août 2026

PRESENTS :

Nicolle ANGELIER, Stéphane BEC, Mireille BETHUIN, Hélène BOUSSANT,
Marie-Caroline RIEL, Morgane SIONNET

ABSENTS :

Coralie BOURDELAIN, Présidente,
Bénédicte LE TRON

PROCURATIONS : Anne ANCEY à Mireille BERTHUIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°1

Objet : Aide d'urgence à caractère social

Madame la vice-présidente propose une aide exceptionnelle à M. [nom] pour le paiement de la cantine et de la garderie de son enfant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- Accepte cette aide exceptionnelle d'un montant de 182,22 € qui sera versée directement au service demandeur

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 08 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme.

Coralie Bourdelain
Présidente du CCAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.